

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article1330>



CONSEILS DE CLASSE DES LYCÉES : LA SOLUTION

- Réforme Lycée 2019 -



Publication date: mardi 15 octobre 2019

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

CONSEILS DE CLASSE DES LYCÉES

LA SOLUTION



Article paru dans la [Quinzaine universitaire n°1433](#) - octobre 2019

Par Frédéric ELEUCHE, secrétaire national aux personnels administratifs et de santé

La réforme des lycées a des conséquences inattendues car la multiplication des enseignements annonce des conseils de classe pléthoriques : au lieu de huit ou dix professeurs, on en attend 25 et même plus de 30. L'organisation de ces conseils devient impossible. Que faire ?

La lecture de l'article R. 421-51 du code de l'éducation peut donner une solution règlementaire.

Ce décret pris en Conseil d'État prévoit en effet que « *le professeur principal [...] expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente ses observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe* ».

Ce texte sous-entend clairement que le professeur principal a donc sollicité au préalable l'avis de ses collègues, soit parce qu'il a réussi à les réunir, soit plus probablement parce qu'il a obtenu de chacun d'eux un papier résumant l'avis formulé par eux sur chaque élève.

À partir de là, le bon sens permet tout naturellement d'éviter la convocation effective de tous les professeurs dont chacun n'aurait eu que deux ou trois élèves à évaluer.

Le SNALC espère que le ministère fera cas de nos propositions et ne tentera pas de construire une de ces usines à gaz dont il a le secret.